

Tout-Droit

Nouvelle série

(No.6) Vol. 2 No. 2

Bulletin de l'En-Droit de Laval

Été 2001

Gratuit

Voué à la promotion et à la défense des droits en santé mentale

(450) 668-1058

Convocation

L'assemblée générale annuelle de l'En-Droit de Laval se tiendra jeudi 5 juillet 2000 à 19 heures au Relais Communautaire, 111, des Laurentides, Laval. Entrée par la rue Berri.

Ordre du jour:

1. Discours d'ouverture et constatation du quorum.
2. Nomination à la présidence et au secrétariat.
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
4. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 6 juillet 2000.
5. Lecture et adoption du rapport des activités 2000-2001.
6. Lecture et adoption du rapport financier 2000-2001 et nomination d'une firme pour la vérification comptable de l'année 2001-2002.
7. Planification et orientation pour 2001-2002.
8. Prévision budgétaire 2001-2002.
9. Élection au conseil d'administration.
10. Varia.

Souper à 18h00

Les membres, les partenaires et les amiEs de l'organisme sont invités à prendre connaissance du rapport annuel lors d'un souper qui précédera l'assemblée générale.

Tout-Droit Nouvelle Série

Ce sixième numéro de Tout-Droit continue d'aborder les diverses facettes de notre analyse de la folie.

En page 3, Tout-Droit fait l'histoire des prix Orange et Citron de l'AGIDD-SMQ qui depuis 1996 viennent à chaque année pointer du doigt les faits positifs et négatifs les plus marquants en santé mentale.

En page 6 et 7, des textes qui montrent hors de tout doute que les fous et les folles ne sont pas dangereuxEs et qu'on n'a pas à en avoir peur. La folie cohabite certes avec la dérangérosité mais non pas avec la dangerosité. La société n'a pas à l'emprisonner mais plutôt à en comprendre la profondeur et à l'aider à s'exprimer pour le mieux-être d'ailleurs de toute la société.

En page 5, on trouvera les conclusions d'une recherche sur la satisfaction des membres qui fréquentent les ressources alternatives en santé mentale à Laval.

En page 10, le calendrier des activités mais aussi l'annonce d'une nouvelle activité. Rencontre avec... qui permettra à nos membres qui le désirent à tour de rôle d'exprimer leur vécu.

En page 4, quelques vidéos qui font le tour chacun à leur façon de notre analyse de la folie (*Équipes de rêve, Vol au-dessus d'un nid de coucou, Rêveurs magnifiques*) et *Turbulences* un vidéo sur la mondialisation et sur comment elle emprisonne et empoisonne la vie. Ce thème brûlant d'actualités et de souffrances humaines est aussi abordé en page 8 et 9.

En page éditoriale, un texte sur la souffrance d'une de nos membres et un autre sur le grand besoin de groupes d'entraide mais aussi d'une véritable société d'entraide.

N'oubliez pas d'assister à l'assemblée générale annuelle de l'En-Droit dont vous avez la convocation ci-contre.

Le bulletin Tout-Droit paraît 3 à 4 fois par année. Il est gratuit mais un soutien financier des organismes et des individus qui le peuvent peut certes aider à sa publication et à l'élargissement de sa distribution.

Pour obtenir Tout-Droit, il suffit d'en faire la demande à l'En-Droit. Bienvenue à tous et à toutes. Le café est offert à ceux et celles qui nous visitent.

À bientôt et bonne lecture

La société nous estrope, nous épuise et nous rend fous.

Pour vivre en santé et trouver le bonheur, il faut travailler à la changer.

Éditorial

Grand besoin d'une société d'entraide

La société presse des masses d'individus comme des citrons. Ils sont condamnés à vivre dans un climat de compétition selon la règle de métré, boulot, métré, dodo et les directives des patrons et des fonctionnaires de l'état, jusqu'à ce qu'ils craquent.

Les groupes communautaires et alternatifs en santé mentale comme le démontre l'étude que vient de publier Marie-Claude Roberge sur *Les attentes des usagerEs* de ces groupes à Laval sont des oasis de bien-être et d'entraide où l'on peut sortir des pressions qui aliènent. Ces groupes, il va de soi, devraient être mieux financés, mieux équipés, plus nombreux. Ils permettent à des gens épuisés moralement par une société inhumaine à se reprendre en main.

Mais ce ne sont là que des espaces très limités et très restreints. Aussitôt sortis du groupe d'entraide, les gens qui souffrent se retrouvent à nouveau happés par la société et sa loi compétitive qui fait une minorité de gagnantEs et laisse la majorité dans la souffrance.

Les lieux d'hébergement sont souvent des milieux de conflits. Les propriétaires de logement ou de famille d'accueil qui fonctionnent à la manière de la société et sous son mode de la pression n'ont aucune compétence pour développer l'entraide et ne font que prendre le plus d'argent qu'ils peuvent à leurs locataires sans leur donner en retour le soutien nécessaire à leur développement.

Dans le monde du travail, la loi c'est aussi le rendement fou jusqu'à l'épuisement. D'ailleurs, pour se trouver un travail, il faut en mettre un autre en chômage.

Pour ne pas être source de détérioration mentale, notre société a besoin de changer du tout au tout. On voit que les groupes d'entraide aident les gens à respirer et à lever un peu la tête mais, il est clair, que pour que tous et toutes puissent prendre véritablement leur place dans cette société qu'on a grand besoin d'une société d'entraide.

Défense de Magella Gagné

Le 14 mars dernier, Mme Gagné avec le concours de l'En-Droit de Laval, organisait une conférence de presse à son domicile situé à St-Vincent de Paul. Elle voulait dénoncer les frais médicaux non couverts par l'aide sociale reliés à la maladie de Crohn.

Elle doit acheter des médicaments qui lui coûtent en moyenne 250.00\$ par mois et qui ne sont pas remboursés par l'aide sociale. En plus, elle doit acheter de la nourriture spéciale qui lui est prescrite. Cette diète exige d'acheter des aliments spéciaux sans œufs, sans arachides, sans fèves de soya, sans noix, ni extrait d'huile, ni de lait, ni de glutamate de sodium, sans sulfite, sans blé, sans gluten, sans tartrazine qui coûtent \$ 40,00 par semaine. Si elle ne se procure pas ses médicaments et cette nourriture spéciale, sa santé se détériore de jour en jour.

Mme Gagné a suivi les procédures légales (requêtes, appel au tribunal administratif). Elle a rencontré l'attaché politique de Mme Lise Leduc et parlé de son cas à l'attaché du Ministre Boisclair mais rien n'a été fait pour lui donner l'argent nécessaire qui pourrait aider à améliorer et sauver sa vie. La loi de l'aide sociale prévoit que le ministre a un pouvoir discrétionnaire dans pareil cas et qu'il peut accorder un montant d'argent supplémentaire.

La conférence de presse visait à sensibiliser l'opinion publique de cette situation pénible et à développer un appui. Déjà de nombreux groupes ont appuyé la démarche de Mme Gagné et ont envoyé des lettres au ministre. Au cours de la conférence, les journalistes ont visité son logement afin de constater l'état insalubre dans lequel elle doit vivre pour assurer l'achat de ses médicaments et de sa diète spéciale. Sa demande de H.L.M. n'a pas encore été acceptée. L'En-Droit de Laval a indiqué à la conférence de presse qu'il est inacceptable que le ministre n'utilise pas son pouvoir discrétionnaire et que ce cas ne soit pas priorisé à l'Office Municipal de l'Habitation.

(Lucie Hamel, Cafgraf, avril 2001)

Tout-Droit

Bulletin publié 4 fois par année par l'En-Droit qui a le mandat de promotion et de défense des droits en santé mentale à Laval.

Les membres et les amiEs de l'En-Droit peuvent demander à le recevoir gratuitement.

Tirage: 800 copies.

Responsable: Patrick Lemoine

Traitement de texte: Diane Hébert

Adresse: L'En-Droit de Laval

111, boul. des Laurentides, suite 201

Laval, Québec, H7G 2T2

Téléphone: (450) 668-1058

Télécopieur: (450) 668-7383

Courriel: endroit@qc.aira.com

Campagne de financement

L'En-Droit de Laval fait campagne auprès de ses membres, des syndicats et des groupes populaires afin d'arrondir son budget, publier son bulletin et développer ses luttes et ses campagnes.

L'En-Droit a besoin de récolter 5000\$ cette année de cette façon. Tous ceux et celles qui veulent faire un don à l'organisme peuvent, s'ils ou elles en font la demande, recevoir un reçu.

Merci beaucoup à l'avance.

Le concours des prix Orange et Citron

Le concours des prix Orange et Citron est une initiative de l'Association des Groupes d'Intervention en Défense des Droits en Santé Mentale du Québec (AGIDD-SMQ).

Cet événement annuel vise à mobiliser les membres de l'AGIDD-SMQ autour de la défense des droits des personnes vivant ou ayant vécu des problèmes de santé mentale et de la dénonciation des abus de la psychiatrie.

C'est une façon concrète et originale de démystifier la folie dans son langage et dans son essence tout en permettant aux personnes de s'approprier un certain droit de regard sur cette société qui trop souvent les exclut ou les marginalise.

C'est une occasion qui leur permet de reprendre du pouvoir en ayant voix au chapitre, en devenant juge plutôt qu'accusé.

Le prix Orange est remis à une personne, un groupe, une association ou une institution s'étant illustré de par son implication à la promotion et défense des droits des personnes vivant avec un problème de santé mentale.

Le prix Citron est décerné à une personne, un groupe, une association ou une institution qui, de par son implication, contrevient à la promotion, aux droits et au respect des personnes ayant un vécu psychiatrique.

La petite histoire

C'est en 1996 que ce concours voit le jour : 2001 en sera donc la 6^{ième} édition. Jusqu'en 1999, c'était les personnes vivant ou ayant vécu des problèmes de santé mentale qui, par les groupes membres de l'AGIDD-SMQ, suggéraient des noms de personnes à mettre en nomination pour l'un ou l'autre des Prix. Un jury nommé par le Conseil d'administration étudiait les candidatures et procédait à la nomination des gagnants.

La formule du concours a été démocratisée depuis. Plutôt que de faire appel à un jury de quelques personnes, l'AGIDD-SMQ organise un vote populaire à travers tous les membres du mouvement au Québec.

1996

Prix Orange : M. Aziz Naek, pour sa détermination dans la poursuite d'actions en justice intentées contre l'Hôpital Jean-Talon où son fils, Atif Naek, est décédé après 4 jours de prise de médicaments en mégadose (4 fois la dose permise) prescrite et administrée à l'hôpital.

Prix Citron : L'Hôpital Jean Talon, dans le dossier Atif Naek, pour des raisons évidentes.

1997

Prix Orange : M. David Cohen, pour l'ensemble de son travail en particulier sur la médication psychiatrique et comme co-auteur du *Guide critique des médicaments de l'âme*.

Prix Citron : Association des psychiatres du Québec.

1998

Prix Orange : Me Jean-Pierre Ménard, avocat en droit de la santé, pour sa collaboration marquée avec les groupes en santé mentale et son intérêt pour la justice sociale.

Prix Citron : M. Alain Bouchard, journaliste au Soleil de Québec, pour sa série d'articles « Les fous dans la rue » qui proposaient un portrait des personnes désinstitutionnalisées de Robert-Giffard calomnieux et empreint de préjugés.

1999

Prix Orange : Le Comité des Orphelines et Orphelins institutionnalisés(es) de Duplessis pour la persévérance et l'acharnement dont ils et elles ont fait preuve tout au long de ces années de lutte, dénonçant les torts et sévices subis en institution et réclamant réparation. La lutte continue toujours pour faire corriger les registres de l'état civil et les dossiers médicaux les concernant et obtenir une compensation financière sinon une enquête publique.

Prix Citron : L'administration de l'hôpital Rivière-des-Prairies pour avoir laissé pourrir une situation déjà décriée en 1984-85 par le rapport Shadley, faisant ainsi de cet hôpital un asile, dernier bastion d'un certain type de pouvoir psychiatrique qui a permis des pratiques abusives d'isolement, de contention, de mauvais traitements, d'inadéquation de services, etc. à l'égard des personnes vulnérables dont 155 ne nécessitant pas d'y être hospitalisées selon un rapport d'enquête du Curateur public.

2000

Prix Orange : Le Curateur public du Québec, M. Pierre Gabrièle pour son rapport déposé en février 1999 sur la situation intolérable de l'isolement et des contentions à l'hôpital Rivière-des-Prairies qui marqua le début d'une série de dénonciations qui toucha de plus en plus le public et montra la nécessité de changements urgents. Par ce rapport, Le curateur public obligea le Ministère de la Santé et des Services Sociaux à s'intéresser à cette situation horrible. Malheureusement, la situation demeure pratiquement inchangée. Quand cet hôpital respectera-t-il les droits de ses patients ?

Prix Citron : La maison de chambres Chez Lise à Longueuil pour la situation d'abus faits aux personnes qui y habitent. L'AGIDD-SMQ et le Collectif de défense des droits de la Montérégie dénoncent depuis bien longtemps cette situation et pourtant rien ne change. Au début de cette année, une enquête du coroner a d'ailleurs eu lieu à cette maison de chambres suite au décès de deux (2) personnes. Le manque d'aide et de soins médicaux appropriés à la maison de chambres n'y sont probablement pas pour rien. Depuis 1998, six (6) personnes sont décédées à la maison Chez Lise et quatre (4) sont mortes dans les semaines qui ont suivi leur départ de cette maison. Mme Lise Bissonnette (la propriétaire de Chez Lise) a aussi instauré un système de transferts de la totalité des avoirs des chambreurs dans un compte bancaire à son nom, qu'elle gère comme bon lui semble. Comme si cela ne suffisait pas, elle a aussi mis sur pied un dépanneur dans sa maison et elle facture des montants réellement abusifs à certains chambreurs pour de simples articles, tels des cigarettes ou du chocolat. Bref, cette maison de chambres en vient à ressembler plus à une PME qu'à un réel endroit voué à l'aide des personnes vivant ou ayant vécu des problèmes de santé mentale.

Les prix en 2001

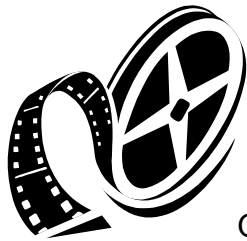
Lors du Colloque de l'AGIDD-SMQ, le 30 avril 2001 qui portait sur l'application de la garde en établissement, Isabelle Maréchal a dévoilé les résultats du vote tenu à travers le Québec.

Mme Denise Blais et Mme Francine Dorion ont obtenu conjointement le prix Orange alors que le Docteur Kenneth Walker a obtenu le prix Citron.

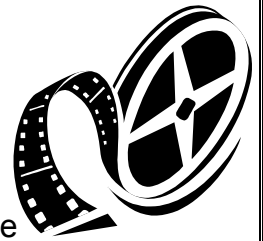
Prix Orange : Mme Denise Blais et Mme Francine Dorion, membres du Groupe d'appui à la transformation des services de santé mentale, pour leur travail et leur engagement en tant que représentantes des personnes utilisatrices des services au sein du Groupe d'appui qui a enquêté à travers le Québec.

Prix Citron : Le Dr Kenneth Walker, chroniqueur dans le cahier *Santé* de La Presse, pour la chronique du 26 novembre 2000 intitulée Les Dangers que représentent les malades mentaux, qui véhiculait des préjugés monstrueux à l'endroit des personnes vivant un problème de santé mentale. On trouvera en page 6 et 7 un échantillon du tollé général qu'a suscité cette chronique.

Vidéos à venir



Présentation de vidéo à chaque deuxième lundi du mois



L'En-Droit de Laval
Groupe de promotion et de défense des droits en santé mentale
111 Boul des Laurentides, suite 201 (deuxième étage)
Pont-Viau, Laval

Entrée gratuite

Confirmer votre présence au: (450) 668-1058

courriel : endroit@qc.aira.com, télécopieur: (450) 668-7383

Lundi le 11 juin 2001 à 19h00 : «Équipe de rêve» avec Michael Keaton

Ce matin, ils jouaient au ping-pong dans la salle de récréation de l'hôpital. Maintenant, ils sont perdus dans New-York et faussement accusés de meurtre. La thérapie de groupe ne les a jamais préparés à ce genre de situation.

Michael Keaton vient en tête d'une distribution toutes étoiles dans cette comédie irrésistiblement drôle à propos de quatre psychiatrisés qui se voient séparés de leur thérapeute alors qu'ils se rendaient à une partie de baseball.

Débrouillard et rebelle, Billy (Michael Keaton) se retrouve en liberté à New York avec les autres membres de son groupe de thérapie: Henry (Christopher Lloyd), un dingue tiré à quatre épingles, Jack (Peter Boyle), un ex-directeur de publicité atteint d'un complexe du Christ et Albert (Stephen Furst), un gros patapouf pratiquement catatonique.

Confronté à la tâche de tirer son médecin disparu des griffes d'un duo de flics malhonnêtes, le groupe descend dans la rue et se trouve mêlé à une série de mésaventures hilarantes. Pour Rex Reed (At the movies), *Équipe de rêve* est une comédie rafraîchissante et ingénieuse qui provoque des rires tout droit du fond du cœur. (Couleur 1989, 1 h 53).

C'est une comédie où les psychiatres auront à prendre la place des patients et seront montrés à leur tour comme des dingues, des complexés et des catatoniques. C'est vraiment drôle. Ça nous montre surtout les belles qualités de ceux qui n'étaient vus au départ que comme des patients

Lundi le 9 juillet 2001 à 19h00 : «Vol au dessus d'un nid de coucou» de Milos Forman

États-Unis, 1975. Une film de Milos Forman. Avec Jack Nicholson, Louise Fletcher, Brad Dourif et Will Sampson. Scénario: Larry Hauden et Bo Goldman, d'après Ken Kesey. Images: Haskell Wexler. Musique: Jack Nitzsche.

Comédie dramatique. Un délinquant admis en observation psychiatrique pousse les autres patients à contester l'autorité de l'infirmière en charge. Traitement original. Drôlerie et pathétique bien dosés. Climat de forte tension. Interprétation de premier ordre.

«Le système en prend un coup, le public ne s'en remet pas, et le film rafle les cinq plus prestigieux oscars. La star Nicholson est désormais «bancable». L'acteur Michael Douglas est désormais producteur. L'indien Will Sampson ressortira souvent de sa réserve, mais Louise Fletcher retombera dans l'oubli après avoir rendu bien des dictateurs sympathiques en comparaison de sa Nurse Ratched.

Impossible de résister à ce film qui parle de résistance. Dépositaire du génie et de la folie de Nicholson, le grain de sable anarchique nous tombe dans l'œil pour n'en plus sortir. Plus il y a d'acteurs fous autour de lui, plus on rit.» (Voir) Un film qui aide à réfléchir sur la violence idéologique et sur le rôle qu'y joue l'hôpital psychiatrique mais aussi sur la résistance qu'elle suscite.

Lundi le 13 août 2001 à 19h00 : «Rêveurs Magnifiques» de John Harrison.

Générique: Canadien. 1996, 108 minutes. Un film de John Harrison. Acteurs: Colm Feore, Rip Torn et Wendel Meldrum.

Dans les années 1890, en Ontario, le docteur Maurice Bucke dirige un hôpital psychiatrique. Il désespère devant les méthodes médicales qui se développent: contention, électrochocs, castration. Lors d'un congrès de psychiatres, il rencontre le poète Walt Whitman qui comprend d'un point de vue tout à fait différent la santé mentale.

La poésie de Whitman est un précieux délire mais sa vie l'est plus encore. Il vit avec un frère aux prises avec la folie et a développé avec lui une approche de communication ludique. Maurice Bucke, témoin de cela, amène immédiatement Whitman à son hôpital, organise des rencontres avec le personnel et l'élite locale pour changer les méthodes, pour établir une communication entre le personnel et les «fous», entre ces derniers et la communauté locale entière. Cela ne sera pas sans frictions ni sans succès non plus. L'hôpital se libéralisera et s'ouvrira sur le milieu environnant. Maurice Bucke et son épouse y gagneront eux-mêmes une vie plus profonde et plus heureuse.

Ce film basé sur des faits réels, montre bien les possibilités de la communication ludique que cherchent à développer presque cent ans plus tard, avec bien d'autres choses en plus d'ailleurs, les alternatives en santé mentale; mais conséquemment aussi, comment est lente la compréhension du vécu humain dans une société qui n'a d'engouement que pour la performance, la compétition et la réussite financière.

De fait les psychiatrisés et les ex-psychiatrisés ne sont que comme Bucke et Whitman des «Rêveurs Magnifiques» que seuls ceux qui ont appris à rêver eux-mêmes peuvent véritablement connaître et s'en faire des guides pour aller plus loin dans leur propre vie.

Lundi le 10 septembre 2001 à 17h00 : «Turbulences» de Carole Poliquin.

Pourquoi les riches deviennent-ils de plus en plus riches et les pauvres de plus en plus pauvres ? Au cours des 40 dernières années, la richesse du monde a été multipliée par 6 ; pourtant, dans la même période, la part de richesse détenue par les 20% plus riches a augmenté et celle par les 20% plus pauvres diminuée. Pourquoi ?

Pour comprendre les mécanismes économiques qui conduisent à cette situation explosive, la réalisatrice a fait le tour de la planète. Elle a rencontré au Canada des ouvriers ayant perdu leur emploi à cause de la sous-traitance et des enseignants en lutte contre les coupures dans l'éducation; elle a rencontré aussi des marchandes de poisson qui subissent les contrecoups des politiques d'ajustements structurels au Sénégal, ces ouvrières qui dénoncent leurs conditions de travail à Bangkok, des endettés qui s'unissent contre les banques et des paysans qui occupent des terres au Mexique, des familles sans logis qui squattent des logements à Paris... Le film prend la forme d'une journée à travers le marché global où alternent les témoignages humains et la frénésie des spéculateurs des marchés financiers.

De la réalisatrice de *L'Âge de la performance* (Prix Gémeaux 1995, Prix du meilleur moyen métrage, Rendez-vous du Cinéma Québécois 1995, mention spéciale du jury : Hot Docs 95, Chicago 95 et Namur 94), ce documentaire est une critique percutante du primat de l'économique sur le social et le politique et une mise en garde contre le pouvoir sans précédent des marchés financiers. Avec la participation spéciale de Ricardo Petrella

Les attentes des usagers et des usagères

Tout-Droit publie la conclusion d'une recherche effectuée dans les ressources communautaires et alternatives de Laval sur les attentes de leurs usagers et de leurs usagères. Cette recherche montre que les usagers et les usagères sont grandement satisfaites de ces ressources mais qu'ils ne sont pas pour autant intégrés activement à la société.

Tout-Droit attire votre attention tout particulièrement sur les suggestions qui sont faites dans le but d'aider à résoudre ce problème.

L'ailleurs et l'autrement renouvelés ?

Certaines études suggèrent que des stratégies d'intégration sociale telles que des appartements de transition ou des programmes d'emploi en marge du marché du travail contribuent à entretenir la perception d'une méfiance et du rejet de la part de la majorité envers les personnes qui vivent des problèmes de santé mentale. À cet effet, plusieurs coordonnateurs rencontrés sont conscients de ces enjeux et manifestent, d'ailleurs, des réticences à ce genre de programmes. C'est dans ce contexte qu'ils ont récemment formé un regroupement régional afin de promouvoir des projets d'insertion à l'intérieur d'espaces sociaux qui traditionnellement excluent les personnes vivant des problèmes de santé mentale.

De ces nouvelles formes d'intervention semble émerger un renouvellement du concept de l'ailleurs et de l'autrement. L'autrement fait toujours référence à une perspective de normalité qui reste liée à la logique d'entraide et d'écoute propre au mouvement alternatif. Par contre, l'ailleurs se situe à l'extérieur du champ de la santé mentale et fait référence à une collaboration entre divers secteurs d'activités au sein de la société. Afin que cette vision s'impose, l'ailleurs devra inclure une dimension macro-sociale à savoir, qu'il doit miser sur la promotion de l'action intersectorielle aux niveaux des politiques, de la planification socio-économique et de l'intervention plutôt que de revendiquer des changements qui se limitent qu'au système de soins. Ces interventions doivent viser non seulement les personnes ayant besoin de soutien mais aussi les acteurs sociaux en position d'ouvrir des portes aux personnes présentement exclues. Ces nouvelles formes d'intervention pourront permettre d'allier le rôle que se donnent les ressources communautaires à celui souhaité par leurs participants.

Conclusion

Si l'on compare les attentes des coordonnateurs avec celles des participants, nous voyons qu'un écart existe entre leurs anticipations et leurs souhaits respectifs face au rôle des organismes communautaires. Par contre, tant les coordonnateurs que les participants s'entendent pour que les actions des organismes se situent au niveau de l'accompagnement. Par ailleurs, pour les coordonnateurs rencontrés, l'accompagnement devient le premier pas vers une plus grande autonomie des personnes et leur prise de conscience face aux conditions de vie marginalisantes qu'elles pourraient dénoncer.

Ces résultats suggèrent que les organismes répondent aux besoins manifestés de leurs participants et ces derniers sont satisfaits des actions menées par les organismes communautaires. Cependant, notre démarche de recherche nous permet de voir qu'au-delà d'une réponse aux besoins manifestés, les organismes doivent considérer le contexte de ces besoins et requêtes pour situer le rôle des organismes communautaires. Les besoins et les souhaits ne se traduisent pas nécessairement en attente de types de services ou d'intervention face aux organismes. Ils sont plutôt tributaires de ce que les personnes croient possible qu'un organisme puisse offrir et ce qu'elles pensent possible pour elles-mêmes compte tenu de leur perception de leur condition ou celle de leur enfant. Ainsi les personnes qui vivent des problèmes de santé mentale sentent que l'espace social en dehors des organismes communautaires leur est réfractaire et craignent que leur état de santé mentale ne permette jamais de s'insérer dans les institutions sociales formelles ou informelles dans lesquelles s'insèrent les autres membres de la société. Les actions d'accompagnement et de support des organismes deviennent donc satisfaisantes et importantes car elles leur permettent de trouver, au sein de ces organismes, un lieu d'appartenance et d'acceptation inconditionnelle qui semble pallier l'exclusion sociale vécue. Cependant, leur discours portant sur l'irréversibilité de leur condition psychique et sociale et sur leur sentiment d'exclusion suggère que des actions plus politiques afin de modifier les conditions de vie marginalisantes et le stigmatisme social associé à la *maladie* mentale sont requises.

Nos résultats de recherche conduisent à émettre certaines suggestions pour atteindre les objectifs du mouvement alternatif communautaire auxquels les organismes à l'étude adhèrent et tenir compte du sentiment de fatalité face à leur condition et celui d'exclusion sociale ressentis par les participants rencontrés:

- ❖ Les organismes devraient donc être en mesure d'intervenir plus tôt dans le parcours de souffrance des personnes qui vivent des problèmes de santé mentale ce qui permettrait de nuancer la vision médicale et limitative qu'ont les personnes de leur condition afin qu'elles considèrent les dimensions sociales et qu'elles croient en leur potentiel.
- ❖ Il semble que la possibilité d'avoir accès à un suivi thérapeutique s'inspirant de la philosophie du mouvement alternatif communautaire était manquante au moment de l'étude et serait appréciée des personnes qui vivent des problèmes de santé mentale.
- ❖ Il semble que des initiatives d'insertion dans des milieux *réels* d'emploi contribueraient, d'une part, à démystifier la perception de la santé/maladie mentale et permettraient, d'autre part, aux personnes d'avoir plus de moyens d'exercer leur pleine citoyenneté.
- ❖ Il semble que des actions pour démystifier la folie au sein de la société et pour modifier les conditions de vie marginalisantes dans lesquelles se trouvent les personnes vivant des problèmes de santé mentale soient aussi nécessaires afin que ces dernières puissent s'intégrer socialement. Sinon, elles n'auront comme lieux d'inclusion que des lieux de refuge pour personnes marginalisées.
- ❖ Afin que les personnes vivant des problèmes de santé mentale puissent mieux comprendre les réalités sociales auxquelles elles sont confrontées, des initiatives d'éducation populaire, qui sont déjà présentes dans certains organismes communautaires, doivent être promues et soutenues.
- ❖ La situation de pauvreté vécue par la plupart des personnes vivant un problème de santé mentale constitue un facteur qui accentue leur vulnérabilité. Il serait souhaitable d'assurer un meilleur arrimage entre le système de sécurité du revenu et le système de santé mentale afin de réduire l'influence de ces circonstances perturbatrices.

Dangerosité

Dangerosité ou dérangérisité ?

La dérangérisité peut caractériser la folie mais pas la dangerosité. C'est du moins ce que disent les textes publiés dans ces deux pages.

Ce qui est dangereux pour la société et particulièrement pour ceux et celles qui souffrent ce sont les médecins aux préjugés faciles et sans préoccupation démocratique comme le docteur Walker. Il faut lire attentivement dans la page voisine le texte signé par l'AGIDD-SMQ et le Regroupement qui le démontre clairement. On voit bien que les médias qui cultivent la peur de la folie font de la désinformation continuelle et développent une véritable psychose collective injustifiée.

Les informations sur le nombre de décès en 1996 que l'on trouve maintenant sur les paquets de cigarettes sont plus vraies même si elles restent incomplètes voire même questionnables. On n'y parle pas par exemple des décès dus aux accidents de travail et aux maladies industrielles. Certains questionnent la méthodologie des chiffres sur la mortalité liée à la cigarette. On ne distingue pas non plus les meurtres dus aux règlements de compte et aux cambriolages versus ceux liés à la passion. On sait pourtant que les crimes passionnels ont une part minime par rapport aux meurtres même si de nombreux médias les mettent continuellement à l'une.

Il y aurait eu de fait en 1996; 510 meurtres; 1900 décès dus à l'alcool; 2900, aux accidents de la route; 3900, aux suicides; 45 000, au tabac. Il y aurait donc 90 fois plus de chance de mourir de la cigarette que d'un meurtre et, en estimant qu'il y a eu 100 meurtres passionnels cette année-là, la chance de mourir de la cigarette serait 450 fois plus grande que celle de mourir d'un meurtre passionnel.

Un discours intolérant

Je voudrais vous faire part de ma consternation face à la publication de l'article du Dr. Kenneth Walker, en page C4, de votre édition du 26 novembre 2000 et dont le titre se lisait *Les dangers que représentent les malades mentaux*.

Tout d'abord, ce médecin pose des questions alarmistes sur les menaces que constituent les *squeeeges*, et les *jeunes qui traînent dans les rues*. Son article ensuite cite un certain Dr. E. Fuller Torrey, président du Advocacy Center, de Arlington, en Virginie, qui relie la majorité des crimes violents aux personnes atteintes de *maladie mentale*, un peu après reçu leur congé de l'hôpital.

Dr. Walker fait un plaidoyer contre nos lois ridicules qui permettent à ces personnes de se promener dans nos rues parce qu'elles ont des droits.

Son article souligne que les traitements existent et que le système judiciaire actuel souffre d'un archaïsme certain en comparaison avec ce qui devrait exister.

Le système judiciaire actuel existe pour protéger nos droits et, aussi ceux des plus vulnérables de notre société. Nous n'avons qu'à nous rappeler les abus de la période de la grande noirceur où tous ceux qui *dérangeaient* étaient enfermés dans ce qui nous tenait lieu d'asile, sans droit particulier et sans recours judiciaire quel qu'il soit. De constater que la violence actuelle est en hausse, est une chose, ce qui est loin de faire l'unanimité au sein des chercheurs du Québec. La façon dont nous traitons l'information reliée à ces crimes contribue aussi à la façon dont nous percevons notre société. De relier la montée de la violence dans notre société, aux problèmes de santé mentale est un saut tout à fait gratuit. Le crime organisé de tout acabit, n'est sûrement pas dirigé par des personnes que l'on qualifierait en langage courant de *malades mentaux*.

Notre société actuelle, et la parution d'un article d'un article tel que celui de ce Dr. Walker, fait la preuve que nous sommes de plus en plus interpellés par une montée de la pensée de droite, qui pour solutionner des problèmes particuliers qui nous *dérangent*, prône des lois réfrénant les droits des individus différents par un renforcement de la répression de toute sorte. Mon expérience me montre que des personnes présentant des problèmes de santé mentale se détruisent bien plus souvent en abusant de drogues dures, en se suicidant, qu'elles n'en *détruisent d'autres*. L'isolement et la pauvreté sont des facteurs qui influencent bien plus la santé mentale des personnes et la capacité de s'adapter en société, que la prise de médication ou le traitement forcé. La médication est un aspect important du traitement des *maladies mentales*, mais sans la solidarité sociale qui l'appuie, nous nous retrouvons devant un problème qui ne peut être solutionné par le système de santé ou le système judiciaire quel qu'il soit.

La parution d'un article tel que celui du Dr. Walker prône la répression et l'exclusion au nom d'un danger qui est trop souvent illusoire et porté par un discours qui fait preuve d'une intolérance marquée, ce qui provenant d'un journal tel que le vôtre, me paraît inquiétant. Notre société, au Québec, n'a pas besoin d'un tel article pour l'informer, si la question des *maladies mentales* en est une d'actualité, il existe au Québec bon nombre de spécialistes et de personnes engagées qui pourront vous fournir de l'information permettant à vos lecteurs de se sensibiliser et de comprendre ce phénomène. De plus, les lecteurs pourront se faire une idée de la situation et exercer la tolérance que nous, comme société, avons appris à faire la nôtre comme valeur.

Michèle Paquette, infirmière clinique en psychiatrie

Entretenir les préjugés

À titre de président-fondateur de la Fondation québécoise des maladies mentales, d'ancien président de l'association des médecins psychiatres du Québec et de président du Collège des médecins du Québec, c'est avec indignation que j'ai lu l'article intitulé «*Ces dangers que représentent les malades mentaux*» paru le 26 novembre dernier, sous la signature du Docteur Kenneth Walker.

Le contenu de cet article soutient les pires préjugés véhiculés sur les maladies mentales et sur les personnes qui en sont atteintes. Cette situation est d'autant plus déplorable qu'elle est cautionnée par le titre professionnel de *médecin* que porte votre collaborateur, stéthoscope au cou. L'opinion du Dr. Walker attaque les efforts soutenus des médecins, des familles, des bénévoles et d'organismes de soutien des malades mentaux dans la communauté qui, depuis plus de 25 ans visent à démythifier les maladies mentales et à briser les tabous qu'entretient la société à ce sujet.

En cautionnant des préjugés tenaces, *La Presse* contrecarre les efforts ardues de conjoints, de famille et d'aidants de toutes sortes qui travaillent dans des conditions extrêmement difficiles et au sein d'organismes sous-financés.

Yves Lamontagne, président du Collège des médecins du Québec

Des propos rétrogrades et outrageants

NOUS DÉPLORONS les propos tenus dans votre journal. sous la plume de DR Kenneth Walker dans sa chronique intitulée "Les dangers que représentent les malades mentaux" dans la presse du 26 novembre dernier. De tels propos semblent tout droit sortis d'une autre époque et ravivent des préjugés que l'on combat depuis plusieurs décennies. Le Dr Walker balaie ainsi du revers de la main des années de sensibilisation, de promotion et de démythification de la santé mentale faite par l'Association canadienne pour la santé mentale et ses 135 filiales au pays et ce depuis sa création par des médecins en 1918. Il existe de nombreux mythes et préjugés relatifs à la santé mentale et malheureusement le Dr Walker en véhicule plusieurs. L'un de ces mythes consiste à affirmer que les personnes qui ont des problèmes de santé mentale sont violentes, agressives et dangereuses et qu'elles mettent la vie des gens en danger. En fait, en tant que groupe, et de nombreuses études le démontrent, ces personnes ne sont pas plus violentes que les autres. En réalité, il est beaucoup plus probable qu'elles soient elles-mêmes victimes de violence, étant plus vulnérables que l'ensemble de la population.

Dans sa chronique, M. Walker suggère que toutes les personnes qui sont «hors normes» les loubirds, les *squeeeges*, les jeunes qui se promènent dans les rues mettent notre vie et la leur en péril. Il suppose tout à fait gratuitement que les personnes souffrant de maniaque-dépression et de schizophrénie sont des assassins en puissance plus que d'autres groupes de la population, prétentions et faussetés que plusieurs études scientifiques viennent encore contredire.

Quant à certains événements malheureux auxquels le Dr Walker fait allusion, il devrait savoir, en tant que professionnel, capable de discernement, qu'il faut relativiser l'importance de ces rares événements malheureux qui, en majorité, ne sont pas le fait de personnes ayant des problèmes de santé mentale. Il semble oublier ou ignorer qu'il existe dans ce même pays un nouveau centre d "empowerment" qui favorise l'appropriation du pouvoir dont le fondateur, le Dr Fisher médecin en psychiatrie (lui-même atteint de schizophrénie) disait récemment que les problèmes de santé mentale étaient réversibles pourvu qu'on adopte une attitude positive et des pratiques soutenantes.

Jacques Duval, directeur général de l'Association canadienne pour la santé mentale, filiale de Montréal

LES DANGERS QUE REPRESENTENT DES MEDECINS COMME LE DR WALKER

Dans un texte en collaboration spéciale, paru dans *La Presse* du 26 novembre 2000, le Dr Kenneth Walker met en garde la population contre les *dangers que représentent les malades mentaux* et appelle les autorités à mettre au rancart *les lois ridicules qui permettent à ceux qui souffrent de schizophrénie ou de psychose maniaco-dépressive de se promener en toute liberté dans les rues*. Il avoue même ne pas comprendre *ceux qui croient que ces personnes ont des droits*. Tout ce que le Dr Walker leur reconnaît, *c'est leur besoin d'être soignées dans un hôpital et bien sûr contre leur volonté si nécessaire et sans doute à quasi perpétuité dans le cas des autres pour lesquels les médicaments ne peuvent pas enrayer la maladie*. On croyait de telles opinions révolues et rangées dans les poubelles de l'histoire ! Ce n'est malheureusement pas le cas. Un tel article appelle une dénonciation ferme de la part de tous les citoyens et citoyennes soucieux de préserver les droits fondamentaux de toute personne dans la société quels que soient le statut, l'âge, la condition socio-économique, la couleur de peau, l'orientation sexuelle et... l'état mental de cette personne.

Ce Dr Walker concocte un vicieux mélange qui relève du cocktail démagogique quand il associe les squeegees, les clochards, les jeunes à de dangereux malades mentaux susceptibles à tout moment de blesser ou de tuer d'innocentes personnes et accuse ainsi une ignorance crasse de certaines réalités socio-économiques. Sachant qu'il y a au Québec plus de 60 000 sans abri, il nous apparaît que devoir **dormir sous les ponts et trouver sa subsistance en fouillant dans les poubelles** relève davantage de la pauvreté que de la schizophrénie ! En outre, il fait un usage non-éthique, irresponsable et inacceptable de statistiques sur la soi-disant « dangerosité » de personnes diagnostiquées schizophrènes ou psychotiques maniaco-dépressifs sans faire état d'autres études qui prouvent exactement le contraire, soit que le taux d'homicide n'est pas plus élevé dans la population de « malades mentaux » que dans la population en général. Une étude française a estimé que le taux de dangerosité réelle de ces individus était de 0,04%, ce qui est très faible (Imiela, 1993). D'autres chercheurs ont également démontré que le jugement des psychiatres quant à la dangerosité de leurs patients n'était pas significatif (Burztajn et Al., 1997 et Kirk, 1989). D'ailleurs, le Dr Walker confirme davantage ces statistiques puisque selon ses chiffres le pourcentage de dangerosité se situerait à environ 0,0004% aux États-Unis.

Il est important ici de préciser qu'il ne faut pas confondre la notion de dangerosité avec la notion de **dérangerosité**. L'ignorance de la population en ce qui concerne les problèmes de santé mentale contribue à perpétuer les préjugés et ainsi à stigmatiser les personnes qui souffrent.

Le Dr Walker évite bien soigneusement de dire que les diagnostics sont tout sauf « scientifiques », fiables et permanents, qu'ils varient dans le temps selon les individus et les « modes » de l'époque : une personne peut ainsi avoir plusieurs diagnostics dans sa vie pour un même état. Lors du congrès international de psychiatrie à Genève en 1992, d'éminents psychiatres avaient eu l'honnêteté d'affirmer qu'en psychiatrie de 40% à 90% des diagnostics sont probablement faux avec les conséquences dramatiques que cela entraîne au niveau de la médication et des traitements. En septembre 2000, le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec dévoilait les indicateurs de suivi de la transformation des services en santé mentale : les dépenses effectuées pour défrayer le coût des médicaments psychiatriques (selon la RAMQ) de 67,5 millions en 1994-95 sont passées à 144,6 millions en 1998-99, une augmentation de 77,1%. La preuve que la médication ne règle rien aux problèmes sociaux.

Le Dr Walker raisonne comme si la « dangerosité » était une caractéristique quasi génétique associée automatiquement aux diagnostics mentionnés. Sans doute la logique conduirait-elle ce médecin à exiger l'identification visuelle des personnes concernées soit par un macaron, une marque au front, une couleur spéciale de plaque automobile ou pourquoi pas...une étoile mauve ? *Attention, je suis schizophrène !* pourrait-on y lire. Ainsi, la population se sentirait en sécurité... !!!

Derniers vestiges - et nous pesons bien nos mots - des politiques d'euthanasie pratiquées par le nazisme contre les « malades mentaux » censés pervertir la race aryenne pure, ces opinions se fondent toujours sur le déni de droit des personnes ayant un problème de santé mentale. Suivant cette idéologie, ces personnes ne sont pas ou ne sont plus des personnes, des sujets de droits, et on peut alors procéder à leur soumission à l'autorité médicale -arbitraire - mais qui prétend savoir ce qui est bon pour elles, fut-ce contre leur volonté.

Or, la « dangerosité » n'existe pas en soi; elle est un concept arbitraire et ne peut être prévue magiquement et de façon infaillible. Si on pouvait la repérer facilement et ainsi mettre en cellule, derrière les barreaux ou dans un hôpital, les personnes qui en sont porteuses, on se demande bien pourquoi quantité d'hommes n'y sont pas déjà : il y aurait moins d'assassinats de femmes par leurs conjoints ... ?

Loin de nous l'idée de sanctionner tout geste ou comportement qui contrevient aux lois existantes : le système judiciaire est là pour les faire respecter par tout le monde. Le Dr Walker semble ignorer aussi que la *Loi de protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour elles-mêmes ou pour autrui* est tout à fait capable de faire face aux situations de dangerosité. À ce propos, il importe de rappeler que l'objectif de cette loi est de protéger la personne et non de traiter la personne contre son gré comme semble prétendre ce monstre de préjugés.

Que ces personnes aient acquis au cours de longues luttes le droit fondamental de jouir de tous les droits de la citoyenneté, y compris celui de la libre circulation et de la libre opinion, celui de voter, celui de travailler, etc. ne semble pas préoccuper outre mesure ce petit médecin. Quand on nie des droits fondamentaux au nom du droit au soin, on nie le soin lui-même.

Ce sont des opinions comme celle du Dr Walker qui sont dangereuses non seulement pour les personnes concernées mais pour l'avenir même des « traitements » psychiatriques et surtout pour la démocratie elle-même. Elles entretiennent dans la population un faux sentiment d'insécurité et contribuent à créer un climat de psychose collective qui en amène plusieurs à exiger des gouvernements des mesures plus musclées - et qui ne s'embarrassent pas du respect des droits fondamentaux - pour traiter, i.e. «(re)mettre au pas » les personnes ayant un problème de santé mentale.

De telles mesures signeraient la fin de la Politique de santé mentale au Québec, laquelle est axée sur la primauté de la personne et sur l'ouverture à des ressources et à des traitements dans la communauté. Ce serait le triomphe de la marginalisation et de la stigmatisation. Ce serait la marche en avant vers le Moyen-Âge...

Nous demandons que l'association des psychiatres du Québec désavoue cet article et que *La Presse* cesse toute collaboration avec ce «petit monsieur ». Nous avons été informés également que ce médecin a fait l'objet d'une enquête de la revue *Protégez-vous*, car il signe également des articles sous le pseudonyme W. Gifford-Jones. En 1990, le Conseil de presse du Québec avait réprimandé *La Presse* ainsi que le Dr Walker pour une chronique publiée en 1990 et signée W. Gifford-Jones qui entretenait des préjugés envers les homosexuels. L'histoire en dit long.

AGIDD-SMQ et le Regroupement des Ressources alternatives et communautaires en santé mentale du Québec

Troisième Sommet des Amériques: petite histoire d'un Sommet impopulaire.

Tout-Droit a colligé dans les deux pages qui suivent divers extraits de textes sur la manifestation contre le troisième Sommet des Amériques tenu à Québec le 20 avril dernier.

Ces textes rendent compte de ce qu'est notre démocratie: une démocratie armée jusqu'aux dents, totalitaire, aveugle, qui refuse toute opposition populaire à ses projets jugés inhumains par ceux et celles qui en souffrent quotidiennement.

Le troisième Sommet des Amériques était avec raison impopulaire. Il avait pour but de mettre en place des accords commerciaux entre les pays participants qui vont augmenter la misère humaine de la majorité des populations qui y vivent en enrichissant les pays les plus riches et renforçant leur mainmise sur la misère du monde montrant par là que la mondialisation n'est qu'un nouveau mot pour désigner l'impérialisme.

Tout avait été mis en place pour maquiller l'impopularité de ce sommet: l'information aux compte-gouttes sur les effets de ces accords dans la vie quotidienne des gens ordinaires, l'intimidation policière et médiatique pour empêcher les gens d'aller manifester dans le but de laisser croire que l'opposition à ce sommet ne serait le fait que d'une minorité d'hurluberlus, la publicisation jusqu'à l'intoxication des précautions archi-sécuritaires voire militaires mises en place et en parallèle celles des cours sur la désobéissance civile non-violente permise aux gens ordinaires, la publication aussi de l'appel des directions syndicales et populaires à ne pas déranger un tel Sommet monstrueux pour la démocratie sauf en y faisant un parade gentille de touristes, mais rien bien sûr pour informer des motifs qui en incitaient d'autres à vouloir montrer leur colère...

Mais malgré tout cela, des gens de bonne volonté sont venus par milliers dire qu'ils en ont assez de cet ordre armé inhumain que le troisième Sommet des Amériques allait raffermir encore. Une section du périmètre de sécurité a été jeté par terre dès le premier jour retardant l'ouverture du Sommet. Puis des jours durant les manifestations se sont poursuivies, criant qu'on ne veut pas de ces accords qui vont emprisonner et empoisonner la vie de la majorité des populations des Amériques; montrant aussi que l'intoxication et l'intimidation n'arrivent pas à contrer la colère des masses pauvres qui veulent se libérer de leur misère.

L'En-Droit a déjà organisé une discussion sur les effets de la mondialisation à partir du vidéo *Les oubliés du XXIe siècle*. Une autre discussion aura lieu sur le même thème le 10 septembre 2001 à 17h00 à partir du vidéo *Turbulence*.

Demande d'enquête sur la répression policière

En raison des nombreuses violations des droits et libertés constatées cette fin de semaine à Québec, des groupes de plus en plus nombreux réclament une commission d'enquête publique indépendante pour faire la lumière sur le travail des forces de l'ordre lors du Sommet des Amériques. Le Québec et le Canada refusent toutefois de se rendre à cette demande.

La poussière n'est pas complètement retombée dans la vieille capitale que, plusieurs groupes politiques, syndicaux et communautaires demandent des comptes. Considérant que l'utilisation de balles de caoutchouc constitue un grave précédent au Québec et que le traitement qui a été réservé aux individus appréhendés est totalement inacceptable, de nombreux organisme tels que le Conseil central de Montréal de la CSN, le NPD, Common Frontiers, salami de la table de convergence des actions non violentes demandent plus que de simple excuses.

D'aucuns ont souligné que les tirs répétés de balles de caoutchouc n'ont pas leur place dans une démocratie comme celle que nous connaissons. Ces projectiles, souligne-t-on sont habituellement utilisés lors de guerres civiles puisqu'ils peuvent atteindre mortellement leur cible. Ces dernier jours, selon plusieurs observateurs accrédités, la police aurait tiré des balles de caoutchouc dans la foule pour les disperser, ce qui est contraire à ses propres consignes dévoilées quelques semaines avant le sommet.

En outre, les conditions de détention à la prison d'Orsainville auraient été abominables selon les groupes de défense des libertés. Les avocats qui défendent les présumés activistes alléguent qu'il y a eu des abus physiques, des atteintes à la dignité, de la discrimination faite aux femmes, des conditions hygiéniques déficientes des entorses nombreuses au processus judiciaire, etc. (François Cardinal, *Le Devoir*, 24 avril)

La Fédération des femmes du Québec et la CSN demandent une enquête publique, estimant que certains policiers ont abusé des balles de plastique et de gaz lacrymogène. Ils déplorent aussi les conditions lamentables auxquelles ont été soumis les manifestants appréhendés. (Michel Hébert, *Le Devoir*, 2 mai 2001)

La taupe policière aurait incité les activistes à s'armer davantage

La taupe policière qui a infiltré le Mouvement Germinal aurait incité les activistes à s'armer davantage qu'ils ne l'avaient d'abord prévu, a lancé en guise d'accusation l'un des sept présumés criminels aujourd'hui détenus à la prison d'Orsainville.

Selon Pierre-David Habel, l'individu qui s'est livré à la police dans la nuit de mercredi à hier, tout juste après s'être confié au *Devoir*, le policier aurait davantage agi à titre d'agent provocateur que d'infiltrateur. En plus de fournir du matériel, il aurait encouragé les jeunes militants à bien s'équiper en vue des actions qu'ils voulaient commettre pour perturber le Sommet des Amériques.

M. Habel, 21 ans, a qualifié le coup de filet qui a permis l'arrestation de six individus âgés de 20 à 22 ans de «coup monté». «Tout ce que la police voulait faire, c'est justifier ses imposantes mesures de sécurité», a-t-il affirmé. (François Cardinal, *Le Devoir*, 20 avril 2001)

ON N'EST PAS DES TOURISTES !

Pendant trois jours - cinq en comptant les journées d'éducation populaire - les 2300 délégués officiels des 35 pays américains (Cuba compris) ont débattu de libre échange alternatif. À la fin, il en est une déclaration malhabile, mais au-delà de cette déclaration, il s'est vraiment passé quelque chose de déterminant à ce Sommet des peuples. Je pourrais vous résumer cela en un mot: solidarité. Mais vous croiriez à un slogan, alors que c'était plutôt une nécessité. Féministes, syndicalistes, paysans, étudiants, communautaires, environnementalistes se sont agglutinés pêle-mêle autour d'une idée maîtresse: la nécessité de tendre un ressort civique et moral pour obliger les plus forts à écouter. Obliger MM. Bush, Chrétien, Fox à écouter. Toutes les activités de ce Sommet des peuples ont tourné autour de l'idée de découvrir, de développer, surtout de vivre, à l'échelle d'un continent, une nouvelle culture d'opposition. C'est un vieux freak qui vous parle: j'étais ému. Vraiment. Il y a au moins 203 ans que la gauche ne m'avait pas ému. J'ai même essayé une larme le soir où ces jeunes filles sont allées tendre une corde à linge à la clôture en chantant une ballade très douce où il était question de tisser l'avenir du monde avec des laines fragiles.

Mais Dieu que ces même gens sont complètement nuls pour organiser des parades des défilés des marches. Dieu que je me suis emmerdé hier à la marche des peuples. Quand j'ai entendu sur ma petite radio que le party des anarchistes avait repris du côté du grand théâtre, j'ai failli planter là les camarades syndiqués de la CEQ, de la FTQ, de la CSN, les postiers de la STTP, les enseignants de l'Ontario, les communistes iraniens section de Hamilton (je vous jure), pour monter au barricades et en pleurer un coup. Il me semblait que cela valait mieux que de pas rire du tout. (Pierre Foglia, *La Presse*, 22 avril 2001)

Appuyons la lutte du peuple palestinien

Les attaques récentes des plus violentes d'Israël contre le peuple palestinien doivent être dénoncées avec force. Malgré les déclarations de Sharon, le premier ministre d'Israël, qui veut «poursuivre la libération d'Israël», c'est le peuple palestinien qu'il faut libérer.

Que reste-t-il de la Palestine? Quelques villes à Gaza, en Cisjordanie; quelques hectares de terre aux cultivateurs palestiniens? Terres de plus en plus difficiles à travailler: les colons israéliens ayant détourné l'eau à leur profit! Villes et campagnes quadrillées militairement, policièrement par les Israéliens. Que reste-t-il des palestiniens? Des «Arabes» travaillant sur les terres colonisées par Israël ou les champs pétroliers en Arabie Saoudite, au Koweït! Un peuple parqué dans des camps «humanitaires».

Il reste surtout un peuple palestinien qui lutte pour son indépendance qu'il faut appuyer.

Redécouvrir l'Amérique

Article publié dans les 4 principales langues des Amériques : Le français, l'anglais, l'espagnol et le portugais.

Trente-quatre pays sont représentés au Sommet des Amériques réuni à Québec du 20 au 22 avril. Cuba est exclu. Les chefs d'État et de gouvernement y débattent de l'établissement d'une vaste zone de libre-échange (ZLEA) de la terre de Baffin à la Terre de Feu. Chaque pays défend des intérêts différents. Les uns veulent sécuriser les investissements étrangers de leurs multinationales. Les autres, ouvrir le marché américain à leurs produits. Le scepticisme est de rigueur. Et la question se pose largement par rapport au contrepoint que les autres partenaires peuvent opposer aux États-Unis. Mais la tenue d'un sommet ne se limite jamais à son ordre du jour. Celui-ci est devenu une invitation à redécouvrir l'Amérique dans tous ses sens. Les Québécois, par exemple, y verront une occasion de mieux saisir leur *américanité*. C'est le moment de réaliser aussi à quel point ce continent est traversé par des inégalités incommensurables. Les 800 millions de personnes qui y vivent ne sont pas toutes prêtes à devenir les consommateurs que l'on fait miroiter. Le sommet aborde donc les questions reliées à la démocratie, aux droits de la personne, à l'éducation. Mais ce n'est pas suffisant aux yeux des organisateurs du Sommet des peuples et de plusieurs manifestations parallèles qui mettent en doute la volonté des politiciens de faire l'Amérique autrement qu'à l'américaine. (Michel Venne, *Le Devoir*, 15 avril 2001)

Après les larmes de la génération X, l'espoir

J'ai 68 ans. C'est important de le préciser pour ce qui suit. J'ai fait ma part des contestations et des manifestations des années 60 et 70. J'ai eu ma part de coups, de larmes chimiques et de bousculades policières. Martyr ? Pas du tout. Meilleur que les jeunes d'aujourd'hui ? Encore moins. Si je souligne ces choses d'entrée de jeu, c'est pour donner un contexte au bilan que je fais des journées du Sommet des Amériques d'avril 2001, espérant le rendre ainsi plus crédible et plus probant.

Durant ces heures, j'ai pu trouver le moyen de manifester ma colère et le sentiment de révolte qui m'anime face au phénomène de mondialisation, qui n'est pour moi qu'une forme perfide de mondialisation du crime organisé au profit de la faction veston-cravate. Plus perfide encore que celle des motards criminels parce qu'elle se drapait et se camoufle dans les plus beaux idéaux de la démocratie et des droits de la personne. En ce sens, il ne faut pas se laisser leurrer par les professions de foi en la démocratie de la déclaration commune du Sommet. En réalité, ce n'est que l'énoncé rhétorique d'une clause de stabilité politique qui permettra de limiter les dégâts consécutifs à l'exercice des privilèges consentis aux investisseurs étrangers par le chapitre 11 qu'on se propose d'emprunter à l'ALENA. Ce vendredi-là, je rencontrais finalement mon chemin de Damas et je vis la lumière que je cherchais.

Vendredi, 14h30. Un bulletin spécial m'annonce en effet que les manifestants ont percé une brèche dans le rempart totalitaire. Il n'en fallut pas plus pour me mobiliser. En moins de deux, j'étais déjà dans le feu de l'action, ce qu'en l'occurrence il serait juste d'appeler la fumée de l'action! À ma grande surprise amusée, je retrouvai très vite mes vieux réflexes de contestataire incorrigible. J'eus même l'occasion de donner à quelques reprises une courte formation de mon cru, que j'appelle *Lacrymosa 101*, à des jeunes que la *fumeuse chose* faisait paniquer et qui, en entendant la détonation, avaient le mauvais réflexe de lui tourner le dos et de fuir aveuglément en courant dans toutes les directions.

Durant les heures que j'ai passées là, je n'ai rien vu de la supposée casse aveugle, gratuite et brutale de poignées d'agitateurs sans cause dont certains de nos politiciens nous ont entretenus, sans doute à partir d'un discours préparé à l'avance par la CIA et distribué gratuitement dans les quatre langues officielles du Sommet dans le but d'isoler la casse et d'en faire un phénomène marginal. Les casseurs que j'ai vus à l'œuvre étaient au contraire très organisés et en connaissaient probablement plus que Jean Chrétien sur la ZLEA. J'ai pris le temps d'en causer avec eux. Je n'ai rien vu de ce que le ministre Ménard a appelé *les sportifs de la casse*. Je n'ai pas vu non plus ceux qu'on a essayé de discréditer en les traitant de simples curieux, de badauds sans but venus là en mal de sensations fortes. Les milliers de personnes présentes qui étaient moins actives étaient quand même solidaires de la cause. Elles ont contribué pour beaucoup à créer cet impressionnant climat de calme et de sérénité. C'est le sang-froid de la foule et sa sympathie agissante, bien plus que le présumé flegme des policiers, qui ont fait que le mouvement n'a pas dégénéré en de sanglantes émeutes.

Nos dirigeants font preuve d'une irresponsabilité coupable en tentant d'isoler la violence et en refusant de considérer qu'elle n'est finalement que le fer de lance d'un ressentiment populaire grandissant. L'éveil de la conscience citoyenne qu'il faut attribuer dans une large mesure à la génération X est en voie de leur rappeler avec de plus en plus d'insistance. La solution au problème du recours à la manifestation violente, même quand elle est anarchiste, ne passe ni par sa banalisation ni par le raffinement des techniques de répression policière. Elle passe plutôt par une démocratisation grandissante de tous les grands changements qui mettent en cause les grandes orientations de la nation. Si on prend le temps de mettre les gens dans le coup, on élimine par le fait même tout objet de ressentiment et de révolte.

Avec ce que j'ai vu ce jour-là, tous les espoirs sont permis, à condition bien sûr que la conscience citoyenne qui vient de sortir d'une longue et pénible léthargie ne s'endorme pas aux gaz. Peut-être sommes-nous en train de retourner en train de retourner enfin le grand paradoxe du XX^e siècle qui a fait que, dans un premier temps de l'histoire, ce sont les capitalistes et non les prolétaires qui ont répondu à l'appel de Marx. Peut-être sommes-nous rendus, grâce à une génération qu'on disait perdue, à un tournant de l'histoire où nous serions légitimés de nous réapproprier le célèbre cri de ralliement : *Laissés-pour-compte de la mondialisation, d'où que vous veniez, unissez-vous!* (Antoine Baby, sociologue, *Le Devoir*, 13 avril 2001)

Nouveau livre d'Abu Jamal

Mumia Abu-Jamal a toujours exercé une activité de journaliste. Dans ce pays – les États-Unis – où tout marche par couleur, derrière le blanc, couleur maîtresse, il fut par le passé président de l'Association des journalistes noirs de Philadelphie. Pensionnaire du couloir de la mort de la prison d'État de Huntingdon (de 1983 à 1995, puis de Greene (depuis le 13 janvier 1995) en Pennsylvanie, il continua d'exercer cette activité dans la *chance* de sa cellule avec pour seul horizon la date de son exécution. Les choses se compliquèrent pour lui à la suite de la publication d'*En direct du couloir de la mort* (le livre parut en 1995 aux États-Unis ; en 1996, en France, aux éditions La Découverte), et d'une série d'articles. Cela lui valut un rappel à l'ordre, trente jours au trou, une *audience* administrative suivie d'un procès civil puis d'un recours devant la cour d'appel. Mumia Abu-Jamal revient dans le détail sur ces différents épisodes. Ainsi que sur la censure dont ses textes radiophoniques, furent l'objet. Des parages de la mort, cet homme vous écrit. (Bruno Rochette, *Le Monde diplomatique*, avril 2001)

Génocide du peuple irakien.

En 10 ans, la *Guerre du Golfe*, les bombardements et les sanctions ont entraîné, la mort de 1,5 millions de personnes, dont 600 000 enfants de moins de 5 ans, selon l'UNICEF...

Quelques effets de la guerre de bombardement et de sanctions sur la population civile irakienne :

- ❖ Passage de la prospérité à une pauvreté de masse;
- ❖ Près de la moitié de la population demeure sans eau potable;
- ❖ 1,5 millions de morts, dont 600 000 jeunes enfants;
- ❖ La malnutrition aiguë a plus que triplé chez les enfants;
- ❖ 70% des femmes souffrent d'anémie; un bébé sur 5 pèse moins de 2,5kg à la naissance;
- ❖ Plus de la moitié des écoles impropres à l'apprentissage...

Ce Canada est un des pires pays au monde en ce qui concerne l'Irak : appui aux bombardements; participation au blocus maritime; désinformation. En 10 ans, il a consacré plus d'un milliard de dollars à la destruction et à l'asphyxie de ce pays.

Seule notre action peut faire cesser ces crimes ! (Objection de conscience (514) 858-7584)

Vie associative

Tu as peur de tout
des voix et des sons,
de ton ombrage.
Viens nous voir !

Nous allons crier plus fort
que les voix que tu entends
et pour les sons, tous ensemble ,
nous allons faire tellement de bruit

qu'ils ne te causeront
plus jamais de torts.
Appelle vite à l'En-Droit
et plus rien ne te fera peur.
Diane Hébert

Calendrier des activités

JOUR	DATE	HEURE	LIEU	ACTIVITÉS
Lundi	11 juin 2001	19h00	L'En-Droit	Soirée vidéo : « <i>Équipe de rêve</i> » avec Michael Keaton.
Lundi	25 juin 2001	19h00	L'En-Droit	Rencontre avec... Nicole Paquette et Lucie Grenier nous parle de leur expérience difficile face au suicide et comment vivre avec.
Jeudi	5 juillet 2001	18h00	Relais communautaire	Souper communautaire
		19h00	111, boul. des Laurentides (entrée sur Berri). Si la porte est fermée, utiliser la sonnette	Assemblée générale annuelle Après l'assemblée on pourra lâcher notre fou (échange, musique, danse, etc.)
Lundi	9 juillet 2001	19h00	L'En-Droit	Soirée vidéo : « <i>Vol au dessus d'un nid de coucou</i> » de Milos Forman avec Jack Nicholson.
Lundi	13 août 2001	19h00	L'En-Droit	Soirée vidéo : « <i>Rêveurs magnifiques</i> » de John Harrisson.
Lundi	10 sept 2001	17h00	L'En-Droit	Soirée vidéo : « <i>Turbulences</i> » de Carole Poliquin

*Toutes nos activités sont gratuites
N'oubliez pas de nous informer de votre présence*

Téléphonez au (450) 668-1058 Télécopieur: (450) 668-7383

Courriel: endroit@qc.aira.com

Rencontre avec...
Nicole Paquette et Lucie Grenier
sur leurs expériences difficultés
face au suicide et comment vivre avec
Lundi 25 juin à 19h00 à L'En-Droit de Laval

Références en situation d'urgence

Centre de crise de Laval		Centre D'écoute	(450) 664-2787
CLSC du Marigot (Vimont, Pont-Viau)	(450) 668-1803	Tel-Aide	(514) 935-1101
CLSC des Mille-Îles (Laval Est)	(450) 661-2572	Tel-Écoute	(514) 493-4484
CLSC Norman-Bethune (Chomedey)	(450) 687-5690	Suicide-Action	(514) 723-4000
CLSC Ste-Rose (Nord ouest de Laval)	(450) 622-5110	SOS Violence Conjugale	1-800-363-9010
Association IRIS (Nord de Montréal)	(514) 388-8988	Urgence Sociale	(450) 662-4595